



Risques liés à expression crainte envers une personne

Par Kerr

Bonjour,

Je souhaiterais avoir votre avis sur un point juridique.

Je me demande s'il m'est possible de dire à une personne, de manière directe mais respectueuse, qu'elle me fait peur - par exemple en lui expliquant que j'ai eu peur qu'elle (ou d'éventuels complices) ait pu s'en prendre à moi pendant mon sommeil à une certaine date.

Mon intention ne serait pas de l'accuser, mais simplement d'exprimer une crainte personnelle. J'envisagerais d'ajouter quelque chose comme :

"Je n'ai pas de preuves solides, donc je ne t'accuse de rien. J'avais simplement besoin de te dire que je ressens aujourd'hui une certaine méfiance à ton égard, en espérant que tu ne le prennes pas mal."

Je cherche à savoir dans quelle mesure ce type de propos pourrait poser un problème sur le plan juridique - par exemple être interprété comme une accusation sans preuve, une atteinte à l'honneur, une diffamation ou tout autre fondement similaire.

J'ai également envisagé le cas où cette personne pourrait se dire profondément blessée par mes propos, en prétendant par exemple qu'ils l'auraient choquée, rendue triste ou même fragilisée psychologiquement au point d'affecter sa capacité à travailler.

Je précise que ma démarche serait strictement personnelle et non publique (simple conversation privée entre deux personnes).

Merci d'avance pour vos éclaircissements sur les risques éventuels liés à ce type de communication, ainsi que sur la possibilité que cette personne puisse engager une action en justice à mon encontre.

Bien cordialement

Par Henriri

Hello !

Sur le plan strictement juridique une telle conversation entre deux personnes (donc sans témoin) ne peut donner lieu à aucune suite.

Sur le plan personnel et psychologique c'est autre chose.

A+

Par Isadore

Bonjour,

Pareil, sur le plan juridique la personne ne pourra pas vous reprocher grand-chose.

Mais sur le plan humain, comment diable voulez-vous que cette personne ne le prenne pas mal ? A moins que vous n'ayez réellement quelque chose à reprocher à cette personne, même sans preuves, c'est une démarche par nature irrespectueuse et violente. Il me semble donc préférable de ne pas y ajouter des tournures donnant à la personne

l'impression que vous vous moquez d'elle comme "je ne t'accuse de rien" ou "j'espère que tu ne ne prendra pas mal".

Sinon tenez-vous en à lui reprocher des choses tangibles, avec ou sans preuves (vous n'avez pas besoin de preuves pour parler à quelqu'un).

Par yapasdequoi

Bonjour
Si cette personne vous fait peur, pourquoi voulez-vous lui en parler ?
Qu'attendez vous d'une telle conversation ?
Éloignez vous protégez vous et coupez tous les ponts.

Par Kerr

Bonjour,

Je vous remercie beaucoup pour toutes vos réponses et éclaircissements!

Effectivement, j'aurais dû être plus précis sur 2 points:

- Il s'agit d'une personne que je prévoyais d'inviter chez moi prochainement, et à qui j'ai fourni une attestation d'accueil avec laquelle elle a obtenu un visa touristique. J'ai besoin de lui expliquer ce problème, car c'est la raison pour laquelle je souhaite tout annuler.

- Comme cette personne ne parle pas français et très peu anglais, nous sommes généralement obligés de communiquer par messages écrits sur WhatsApp (de façon à pouvoir obtenir une traduction correcte du message via des outils de traduction automatique).

Merci encore pour vos conseils précieux. Puis-je vous poser une dernière question: du fait que la conversation se ferait par messages écrits, même s'il s'agit en effet d'une conversation privée uniquement entre 2 personnes, le fait qu'il reste une trace écrite de nos conversations peut-il permettre à cette personne des poursuites judiciaires contre moi ?

En vous remerciant encore pour l'aide que vous pourriez m'apporter sur ce dernier point.

Bien cordialement

Par Isadore

Oui, cette personne peut utiliser contre vous tout message écrit qui lui permettrait d'étayer soit un dépôt de plainte, soit d'aller en justice pour obtenir réparation d'un préjudice indemnisable.

Encore heureux pour les personnes victimes de délits tels que le harcèlement ou les menaces de mort par messagerie !
On ne peut pas écrire n'importe quoi sans risque.

Légalement vous n'êtes pas obligé de justifier une décision d'annuler l'invitation faite à quelqu'un. Il suffit de lui dire que vous ne souhaitez ou ne pouvez plus le recevoir chez vous.

Par yapasdequoi

Même avis.
Dites simplement que l'offre d'hébergement n'est plus d'actualité.